

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
PROCES-VERBAL DU 18 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le jeudi 18 septembre 2025, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est rassemblé dans la salle Georges Rumen au Siège de l'Agglomération à Guingamp, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

Etaient présents les administrateurs suivants :

GEORGELIN Dominique; GUILLOU Claudine; LE GOFF Yannick ; LE FOLL Marie-Françoise; BOUILLLOT Lise; ECHEVEST Yannick; LE BIANIC Yvon; NAUDIN Christian ; GOASDOUE Gérard; GENETAY Stéphanie; LE BLEVENNEC Gilbert; INDERBITZIN Laure-Line; BOSCHER Marina.

Administrateurs excusés :

COCGUEN Marie-Jo; LE CALVEZ Michel; LE MEAUX Vincent; LEVEDER Adeline ; RASLE-ROCHE Morgan ; VAUTHIER Ophélie ; CROISSANT Guy ; VILLECROZE Philippe ; LE BLOAS Mireille.

Administrateurs absents :

OLLIVRO HERVE ; LE SAULNIER Brigitte.

Administrateur absent ayant donné pouvoir :

En exercice : 24

Présents : 13

Absents : 11

Représenté :

Date d'envoi des convocations : 2 septembre 2025

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

Avant de dérouler l'ordre du jour, la Vice-présidente souhaite ajouter deux questions. Le Conseil d'Administration valide cette proposition :

1. Déclaration de 2 vacances de poste :

Le Conseil d'Administration autorise le Président ou son représentant à procéder à la vacance de poste et aux opérations de recrutement pour 2 postes au service soins (infirmiers à 35h) :

2. Adoption d'une décision modificative N°1/2025 pour le budget de l'EHPAD :

Le Conseil d'Administration adopte la DM N°1/2025 présentée en séance :

DM 1 BP 2025	Chapitre	Articles	Libellé	BP 2025	Réalisé au 09/09/2025	Solde au 09/09/2025	Augmentation des charges	Augmentation des recettes
exploitation	DEPENSES	CH 11	60612	ENERGIE ELECTRICITE	80 000,00 €	74 629,32 €	5 370,68 €	30 000,00 €
	RECETTES	CH 17	7351128	CNR financements complémentaires	16 957,00 €	50 000,00 €	33 043,00 €	30 000,00 €
dettes financières	DEPENSES	CH 21	165	REMBOURSEMENT CAUTIONS	- €	3 000,00 €	3 000,00 €	8 000,00 €
	RECETTES	CH 28	165	ENCAISSEMENT CAUTIONS	21 000,00 €	17 991,00 €	3 009,00 €	8 000,00 €
EQUILIBRE DES SECTIONS DEPENSES / RECETTES							38 000,00 €	38 000,00 €

1. Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 2025.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 1er juillet 2025.

2. EHPAD :

✓ Point d'étape pour la création du GCSMS « *Des Deux Rias* ».

Le Conseil d'Administration :

- Prend acte du report des échanges qui devaient avoir lieu le 9 septembre dernier.
- Prend acte des prochaines échéances pour parvenir à concrétiser cette collaboration.

✓ Mise à jour de la participation financière journalière forfaitaire aux dépenses d'entretien de l'autonomie due par les résidents.

Un Arrêté du 6 juin 2025 modifie le montant de la participation journalière forfaitaire aux dépenses d'entretien de l'autonomie due par les résidents accueillis dans les établissements qui participent à l'expérimentation nationale prévue à l'article 79 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2024. Le forfait soins et le forfait dépendance sont remplacés par un forfait global unique (FGU), pris en charge par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Dans le cadre de ce FGU, une participation journalière forfaitaire aux dépenses d'entretien de l'autonomie de **6.10 € TTC** (*au lieu de 6.18€*) est désormais facturée au résident. Son montant est révisable chaque année par arrêté interministériel.

Le Conseil d'Administration :

- Se prononce favorablement sur le nouveau montant et sur la nouvelle grille tarifaire présentée et commentée en séance.
- Valide l'avenant au contrat de séjour présenté en séance.

✓ Evaluation externe.

Conformément à la loi de 2002, l'ARS Bretagne et le Conseil Départemental ont pris un arrêté commun pour définir une programmation de l'évaluation des établissements médico-sociaux du Département pour les années 2024 - 2028.

L'EHPAD de Pontrioux est dans l'obligation de fournir un document réalisé par un organisme indépendant dans le courant de l'année 2025.

Le Conseil d'Administration :

- Prend acte de l'obligation de commanditer une évaluation externe.
- Autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

✓ Affectation du résultat 2024.

Le Conseil d'Administration :

- Approuve le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 à hauteur de - 62 631,61€.
- Affecte le résultat 2024 (en report à nouveau) au Compte 1190 pour - 62 631,61€.
- Constate à la balance des comptes un déficit globalisé de - 102 384.08 € (résultat globalisé 2023 : - 39 752,47 € - 62 631,61 € résultat exercice 2024).

3. CIAS :

✓ Evolution de l'organisation du CIAS.

Pour donner au CIAS sa pleine mesure, et notamment pour une politique de développement social ambitieuse, le Conseil d'Agglomération, en date du 14 décembre 2021, a missionné le CIAS sur les compétences suivantes :

- La Gestion de l'EHPAD Les Magnolias de Pontrieux.
- Le Développement Social :
 - ✓ La mise en réseau des acteurs sociaux du territoire
 - ✓ Le soutien et l'appui aux CCAS existants et aux communes.
 - ✓ Le soutien, l'accompagnement, la coordination de dispositifs de développement social.
- La Prévention de la délinquance :
 - ✓ L'animation et la coordination du Contrat Intercommunal de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CISPDR).

A compter du 1^{er} janvier 2026, l'Agglomération entend reprendre à son compte les compétences développement social et prévention de la délinquance pour les intégrer dans une nouvelle « Direction du Développement social » regroupant les services suivants :

- Santé
- Handicap
- Réussite Educative
- Politique de la Ville
- Développement social
- Prévention de la délinquance

Le Conseil d'Administration prend acte de cette évolution.

✓ Présentation du programme VIF.

Le Conseil d'Administration prend connaissance des actions de prévention proposées dans le cadre du programme de lutte contre les violences faites aux femmes (novembre 2025) :

- Un Ciné-débat à Guingamp.
- Un Stage autodéfense « Riposte ».
- Une initiation au Kravmaga.
- Une Sensibilisation pour les secrétaires de mairies et les élus.
- Un Spectacle « Echappée ».
- La Marche Violette organisée par la Commune de Grâces.

Les modalités pratiques et la programmation définitive sont en cours de finalisation.

✓ CISPDR : demande de subvention.

Après examen du dossier présenté en séance, le Conseil d'Administration se prononce sur la demande de subvention du CCAS de Guingamp :

Demande de subvention CISPDR - exercice 2025 3 ^{eme} instruction					
Opérateur	Intitulés du projet	Financement accordé 2023	Financement sollicité 2025	Notes	Décision du Conseil d'Administration
CCAS Guingamp	Projet de sécurité routière	500 €	1 500 €	renouvellement demande	500 €

✓ **Ajustement montant du résultat de fonctionnement reporté du CST**

Les services de la DGFIP ont constaté une différence de 1 centime entre le résultat du budget et du résultat de fonctionnement reporté.

Le Conseil d'Administration se prononce pour un ajustement du montant du résultat de fonctionnement reporté.

✓ **Evolutions de la définition des critères et de l'adaptation de la cotation des catégories A et B.**

A la demande des collectivités locales et des organisations syndicales pour faire évoluer la promotion interne, le CST départemental s'est prononcé favorablement sur une adaptation des critères de la cotation des catégories A et B selon la réglementation en vigueur.

Suite au report du CST, les instances du CIAS auront à prendre acte de ce changement lors de prochaines réunions programmées fin novembre 2025.